

Nous nous trouvons devant une contradiction flagrante. La réponse que j'ai obtenue hier du ministre contredit tout à fait le communiqué qu'il aurait signé le 16 octobre, lorsque cette nomination a été annoncée. Le ministre des Transports a déclaré qu'aucune nomination de ce genre n'avait été faite, car le collège n'était pas encore établi. Par la suite, il a cherché à motiver la nomination du capitaine Brand.

Ce que je trouve surprenant, c'est que le ministre de la Défense nationale, ayant proclamé qu'il allait diminuer ses frais généraux d'administration au cours de l'année 1963-1964, nous a présenté des prévisions dépassant tout ce qu'on avait connu depuis l'année 1956-1957, au cours de la dernière administration des libéraux. Ce ministère prétend avoir réalisé beaucoup d'épargnes dans ses dépenses et, comme partie de ce programme d'économie, on congédie avant le moment régulier de la mise à la retraite des membres de la Marine royale du Canada, hommes hautement qualifiés; je pourrais commencer par l'amiral Brock, et suivre la liste pour montrer que le gouvernement a mis prématurément à la retraite un certain nombre d'hommes compétents, bien en mesure de satisfaire aux besoins de la situation. Cependant le gouvernement, gouvernement fort désireux d'épargner les deniers des contribuables, fait appel maintenant aux retraités et arrive avec la désignation annoncée le 16 octobre 1964. La nouvelle a été annoncée au nom du ministre des Transports, qui, hier, en cette enceinte, a de nouveau tenté de nier, je le répète, avec un mépris complet de la vérité, cette nomination. C'est pourquoi je dis qu'il est fort malheureux, quand les députés auraient l'occasion, comme en ce moment, de poser des questions, que le ministre compétent ne soit pas présent pour répondre aux accusateurs.

L'hon. G. J. McIlraith (président du Conseil privé): Voici la question qu'a posée hier l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud:

Était-il nécessaire que le ministre aille chercher parmi les retraités pour trouver un administrateur chargé du collège de la garde côtière qu'on se propose d'établir à Point-Edward?

On a répondu, bien entendu, qu'aucun administrateur n'avait été nommé à ce poste. Il est clair, d'après ses remarques, que l'honorable député trouve à redire à la nomination du capitaine Eric Brand à titre d'agent chargé d'organiser la mise en marche de ce collège de la garde côtière. L'honorable représentant soutient qu'il était inutile d'aller chercher un retraité pour accomplir la besogne. Je lui répondrai simplement qu'il a parfaitement raison. Ce n'était pas nécessaire, mais quiconque

connaît tant soit peu la question du collège de la garde côtière, ou la compétence du capitaine Brand, admettra sur-le-champ qu'il est fort souhaitable que le gouvernement aille parmi les retraités chercher une personne aussi remarquable et qu'il lui offre un contrat limité en vue d'établir les plans nécessaires pour instituer ce collège, afin de procurer la meilleure formation possible aux jeunes qui en ont besoin avant de s'engager dans une des carrières qui leur sont ouvertes au ministère des Transports, dans la marine marchande ou autres domaines d'activité connexes.

Ayant pu apprécier la qualité du travail du capitaine Brand à l'époque de la préparation et de l'adoption de la loi sur la Commission maritime...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le temps de parole du ministre est expiré.

LES PENSIONS—RÉGIME FÉDÉRAL—ÉTUDE PROCHAINE DU PROJET DE RÉSOLUTION

M. Stanley Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, les honorables députés savent sans doute que j'ai demandé que la résolution précédant la mesure législative sur le nouveau régime de pension canadien soit mise en délibération le plus tôt possible. J'ai signalé qu'en vertu du nouveau Règlement, ce débat ne devra durer qu'une journée; par conséquent, s'il y avait moyen de présenter cet article du programme du gouvernement, nous pourrions présenter le bill et faire un nouveau pas en vue de l'adoption de cette mesure si souhaitable.

Lorsqu'à l'appel de l'ordre du jour cet après-midi, j'ai posé une nouvelle question au premier ministre (M. Pearson) à ce sujet, il a dit qu'il estimait que les crédits provisoires avaient la priorité; en réponse à une question supplémentaire, il a fait remarquer qu'il n'y aurait pas d'inconvénient pour le régime de pension à attendre un jour ou deux. C'est pourquoi, naturellement, j'ai donné préavis que je soulèverais cette question après les heures régulières ce soir. Cela peut ne pas paraître grave de remettre ce régime de pension à un ou deux jours plus tard, mais on n'a cessé de le remettre depuis que le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir au début de 1963. On a remis sans cesse la présentation de cette mesure législative, et certains d'entre nous en arrivent à se demander si nous l'obtiendrons jamais.

Je reconnais, comme tous les honorables députés, que le gouvernement a pleine autorité